

Face aux situations d'illettrisme



Comprendre
Repérer
Agir



LES MODULES e-learning

3 MODULES GRATUITS EN LIGNE

Proposés par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

En partenariat avec l'Agence ERASMUS+ France / Education Formation, et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

Comment déceler les indices révélateurs de l'illettrisme ? (15 min)

Comment aborder l'illettrisme pour proposer une solution efficace ? (1h)

Comment aborder l'illettrisme dans le monde du travail pour proposer une solution efficace ? (1h30)

POUR QUE L'ILLETTRISME RECULE

Aujourd'hui, **7 %** des personnes âgées de **18 à 65 ans** en France, sont confrontées à l'illettrisme. Soit **2.500.000 personnes** touchées par ce phénomène dont la moitié (51 %) exercent une activité professionnelle.

Illettrisme, de quoi parle-t-on ?

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.



Ces situations d'illettrisme freinent **l'accès à la qualification, le retour à l'emploi et l'adaptation aux changements dans les entreprises.**

Ne pouvant accéder à des formations techniques, nécessitant l'indispensable maîtrise des compétences de base, les personnes confrontées à l'illettrisme voient leurs compétences professionnelles devenir de plus en plus obsolètes.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale place au centre des préoccupations les personnes ne bénéficiant pas suffisamment d'une formation tout au long de leur vie.

UN PARTENARIAT DE COMPETENCES ET UNE PRODUCTION COMMUNE

Les acteurs de l'orientation ont besoin d'être soutenus et outillés pour conseiller et accompagner les adultes peu ou pas qualifiés. Un travail partenarial a été engagé en 2014 par le FPSP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) et l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) avec pour objectif de faciliter l'échange d'informations entre les OPCA et les Fongecif qui financent les solutions de sortie de l'illettrisme et d'acquisition du socle de connaissances et de compétences.

L'Agence ERASMUS+ France / Education Formation, **l'ANLCI et le FPSP** ont choisi d'associer leurs compétences, leurs ressources et leurs moyens afin de développer un programme d'autoformation en e-learning proposé aux acteurs de l'orientation dédié à la détection de l'illettrisme. Près de 3 000 personnes ont déjà suivi la formation.

L'ANLCI et l'Agence Erasmus+ ont renouvelé leur partenariat fin 2016 pour développer un nouveau module entièrement dédié aux **conseillers OPCA et acteurs de l'entreprise** (responsable d'entreprise, DRH, responsable formation, encadrants).



Les modules de formation sont accessibles de manière ouverte et gratuite sur une plateforme de formation gérée par l'ANLCI depuis avril 2016 :

www.anlci-elearning.com

Trois modules



Comment déceler les indices révélateurs de l'illettrisme ? (15 min)

Vous êtes chargé(e) de **l'accueil** dans le cadre d'une mission de service public ? Ce module de 15 mn vous permet d'avoir les idées claires sur l'illettrisme, les enjeux, les indices révélateurs.



Comment aborder l'illettrisme pour proposer une solution efficace ? (1h)

Vous êtes en charge de **l'orientation et de l'évolution professionnelle** des personnes ? Vous accompagnez les personnes dans leur projet professionnel ? Certaines de ces personnes peuvent être en situation d'illettrisme, découvrez dans ce module comment mieux les accompagner.



Comment aborder l'illettrisme dans le monde du travail pour proposer une solution efficace ? (1h30)

Vous êtes **chef d'entreprise, DRH, ou responsable formation** ? Vous êtes **encadrant** ? Vous êtes **conseiller OPCA** et accompagnez les entreprises dans leurs démarches et stratégies de formation professionnelle ? Découvrez dans ce module comment mettre en place des formations de base pour les salariés en situation d'illettrisme.

Des résultats encourageants



95% de ceux qui ont suivi la formation en ligne sont satisfaits.



88% déclarent qu'ils se sentent davantage capables de repérer les indices révélateurs de l'illettrisme.



81% ont changé leur comportement professionnel face aux situations d'illettrisme.

Note : Résultats de l'évaluation des effets et impacts des modules e-learning sur les pratiques professionnelles, travaux réalisés par l'ANLCI et l'agence Erasmus+ en mai 2017 sur les deux premiers modules (15 min et 1h)

POUR QUE L'ILLETTRISME RECULE



L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) est un groupement d'intérêt public (GIP) qui fédère les pouvoirs publics nationaux, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile, les entreprises et les partenaires sociaux autour d'un objectif commun : permettre à chacun de maîtriser la lecture, l'écriture et les compétences de base.

Elle organise son action autour de trois objectifs : mesurer l'illettrisme, organiser en coordonnant les actions sur le territoire, et outiller les acteurs en recensant les pratiques réussies et en renforçant les partenariats pour démultiplier l'action.



L'agence ERASMUS+ France / Education Formation assure, pour la France, la promotion et la gestion de programmes européens de coopération et de mobilité, axés sur l'enseignement, la formation professionnelle et l'éducation des adultes.

Depuis 2012, l'agence coordonne le plan national d'actions AEFA : Agenda européen renouvelé dans le domaine de l'Education et de la Formation des Adultes, adopté le 28 novembre 2011 par l'Union Européenne. Ce plan national d'actions, élaboré avec différents acteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes en France, se concentre sur 3 thèmes en lien avec la réforme de la formation professionnelle : sécurisation de l'entrée en alternance, lutte contre l'illettrisme et compétences transversales.

CONTACTS : ANLCI : Anais SERHOUNI - anais.serhouni@anlci.fr
ERASMUS+ : Bérénice CAPPE - aefa@agence-erasmus.fr

En savoir plus : www.anlci.gouv.fr



A retrouver également sur www.anlci-elearning.com

Le guide pratique sur les usages de la plateforme digitale, pour tout porteur de projet qui souhaite sensibiliser et professionnaliser des collaborateurs sur l'illettrisme en prenant appui sur les modules e-learning.



Erasmus+

